

ASSURANCE EMPRUNTEUR

EQUIVALENCE DES GARANTIES

Pour faire suite à l'avis du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) sur l'équivalence du niveau de garanties en Assurance Emprunteur, CCF a déterminé les critères ci-dessous comme étant ses exigences générales. Il s'agit des critères minimums retenus au regard de l'appréciation du niveau équivalent de garantie. Ces éléments vous permettent d'apprécier s'il y a ou non équivalence du niveau de garantie entre le contrat d'assurance emprunteur proposé par le Prêteur et un contrat d'assurance emprunteur alternatif.

CAS n° 1 : prêts immobiliers amortissables pour lesquels la couverture des risques suivants est requis :

- Décès
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
- Incapacité Permanente Totale
- Invalidité Permanente

GARANTIE DECES
Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt
GARANTIE INCAPACITE
Délai de franchise de 90 jours maximum
Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre
Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre.
Couverture des affections dorsales avec conditions d'hospitalisation (inférieure à 10 jours) ou intervention chirurgicale
Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation (inférieure à 10 jours)
GARANTIE INVALIDITE
Evaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre
Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%
Couverture des affections dorsales avec conditions d'hospitalisation (inférieure à 10 jours) ou intervention chirurgicale
Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation (inférieure à 10 jours)
POUR LES GARANTIES DECES, PTIA, INVALIDITE ET INCAPACITE
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel et humanitaire

CAS n° 2 : prêt in-fine, prêt relais pour lesquels la couverture des risques suivants est requis :

- Décès
- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

GARANTIE DECES
Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel et humanitaire
GARANTIE PTIA
Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier à titre personnel, professionnel et humanitaire